



Recours d un voisin suite au nouveau p.l.u

Par **sebast42**, le **13/04/2008** à **18:03**

bonjour a tous , nous avons un terrain agricole qui est passé constructible suite au nouveau p.l.u. nous allons le faire borner par un geometre quand on a reçu une lettre de la mairie comme quoi il y a un recours sur la constructibiliter du terrain par un voisin . on ne sait plus quoi faire, quelle est la marche a suivre. aidez nous svp.on vous sera reconnaissant toute notre vie merci

Par **leforumimmo**, le **17/04/2008** à **22:02**

Bonjour,

Si je comprend bien une personne a exercé un recours pour excés de pouvoir contre le PLU qui rend constructible certaines parties de votre commune et donc votre terrain.

Je pense qu'il faudrait vous rapprocher de votre maire afin de savoir pourquoi il y a eu recours et si celui ci a été déposé dans les délais (dans les 2 mois).

Le risque si cette personne prouve l'illégalité du PLU (si illégalité il y a), le juge administratif annulera le PLU et c'est le document d'urbanisme précédant qui s'appliquera, par conséquent votre terrain redevient inconstructible.

Sinon si le recours n'est pas validé, vous ferez une belle plus value (terrain constructible = prix plus élevé)